



demande de garde de mes 2 fils

Par **olivier4627**, le **09/07/2012 à 21:03**

bonsoir je me presente je m'appelle olivier je suit dans le departement du LOT(46), j'ai gros probleme je suis separe depuis presque un ans et mon ex m'acuse de violence sur elle elle a depose 5 plainte contre moi mais cela est totalement faux et c moi qui paye les pax casse. IL y a des procedure en cour et de puit peut j'ai obtenu un week-end sur deux et la moitier des vacance scolaire mais je vois que mes enfant sont en danger avec elle meme l'educateur et la psychologue de l'AMO me lon dit je demande une aide pour rediger une lettre au juge des affair familiale pour recupere la garde de mes enfants. SVP aide moi merci de vos reponse

Par **leila1303**, le **10/07/2012 à 00:31**

prenez un avocat demandez un refere au jaf avec enquete sociale et psychiatrique. deja du fait que vous avait l'hebergement c'est bien cela montre que la violence qu'elle dit faite sur elle n'est pas allez jusqu'au enfant. n'oubliez pas de toujours contribuer a l'éducation de vos enfants renseignement sur leur vie scolaire, medecin pension alimentaire procurez-vous même si c'est très difficile d'attestation prouvant la defaillance de la mère et votre bonne responsabilité en tant que père. argumentez au maximum devant le juge.

Par **olivier4627**, le **10/07/2012 à 08:45**

merci de votre reponse une demande d'expertise psycatrique est deja demande elle doit meme se fair interne pour une obligation de soin mais j'ai peur que mes enfants se retrouve place en famille d'acuille

Par **leila1303**, le **10/07/2012 à 19:44**

pour vous deux????

Par **olivier4627**, le **11/07/2012 à 00:21**

non juste pour mon ex compagne pour moi j'ai juste l'enquete sur les plaint qu'elle a

deposer. Auriez vous un exemple de lettre pour une roquette aupres du JAF ou saver vous si on peut fair une demande de garde d'urgence pour les enfant???

Par **leila1303**, le **11/07/2012 à 22:29**

il faudrait demander un refere au jaf renseigner vous sur le site de jafland

Par **didierventuraa**, le **17/07/2012 à 14:47**

bjr olivier ces demarches sont tres complique en tant qu homme dans le sens ou generalement les femmes ont tous les avantages je suis moi meme separer depuis un ans passer aux jaf j ai ete condanner a verser a madame 1520e de pensions alimentaires pour mes deux filles 18mois et 4ans et une garde classique alors que j avais demander une garde alternee j ai fait appel mais les tribunaux sont deborder

Par **olivier4627**, le **17/07/2012 à 22:19**

merci de votre reponse je pense que tous s'arrange pour mois car mes deux fils sont place de puit le 16 juillet 2012 a cause de leur mere et de leur grand mere et beaucoup de persone d'audre juridique indique que c mois qui devais avoir la garde que c'est une erreur du JAF il y a une nouvelle audience le 25 juillet 2012 ou si tou va bien je recupere mes deux bebe d'amour je vous tiendrais au courent